



COTISATIONS 2019-2020

Le Conseil d'Administration du 12 février 2019 a décidé du montant des cotisations du 01/09/2019 au 31/08/2020 :

COTISATIONS U.S.M.T		
AGENTS RATP-CRE-MUTUELLE-USMT-CONJOINTS - RETRAITES RATP - ENFANT D'AGENT de 11 ans et +	A	98 €
ENFANT D'AGENT (-11 ans à la date d'adhésion)	JA	49 €
NOUVEAUX AGENTS (moins 2 ans d'ancienneté RATP) <i>(Uniquement la 1^{ère} année de cotisation)</i>	NA	0 €
DIRIGEANTS EXTERIEURS	DE	120 €
EXTERIEURS	E	220 €

Réductions accordées aux adhérents A sur le tarif cotisation (non cumulable) :

PASS SECTION (plusieurs sections pour 1 même adhérent) :

Nb section	TAUX REDUCTION	TARIF A
1ère section	0 %	98 €
2ème section et suivante	50 %	49 €

PASS FAMILLE (parents/enfants issus de la même famille) :

Nb adhérents	TAUX REDUCTION	TARIF A
1ère personne	0 %	98 €
2ème personne * (<u>hors JA</u>) et suivante	50 %	49 €

* Si enfant mineur de moins de 11 ans inscrit à l'USMT, le PASS FAMILLE s'applique à compter de la 3ème personne